

# Méthodologie : Le commentaire de texte

---

 [ivoire-juriste.com/2015/06/methodologie-commentaire-de-texte.html](http://ivoire-juriste.com/2015/06/methodologie-commentaire-de-texte.html)

## Commentaire de Texte

---

Le commentaire consiste à analyser un texte, à l'expliquer à le restituer, à en dégager la portée. Il s'agit de ce fait d'un exercice destiné à donner le sens et la portée d'un texte, de développer et approfondir à l'aide de connaissances acquises les idées qui sont contenues dans le texte à commenter.

L'exercice peut porter sur un texte de loi, de doctrine ou sur un ensemble de textes d'auteurs différents portant sur le même thème. Cela soulève le problème du contenu du commentaire de texte et de la méthode d'élaboration du commentaire de texte.

### I- Le contenu du commentaire de texte

---

Comme le souligne si bien un auteur, les conceptions du commentaire de texte existent. Selon la conception étroite et rigoureuse, le commentaire doit se centrer sur le texte et le commentaire doit toujours prendre appui sur le texte. Tout le travail se fait, dans ce cas, sur le texte sans recours à des éléments externes.

Dans une conception plus large, le commentaire peut être synthétique et fait appel aux connaissances générales. Dans ce cas, on se sert d'un texte pour faire appel à toutes les connaissances utiles tant interne qu'externe au texte pour analyser ce dernier.

La bonne méthode du commentaire de texte est à mi-chemin entre ces deux conceptions. Le texte doit être restitué dans un contexte général, mais il faut toujours le faire à partir d'une analyse du texte.

Le commentaire, par conséquent, doit faire ressortir les intérêts du texte à commenter. Il s'agira d'abord des intérêts juridiques : qu'apporte le texte au droit ? Quelles en sont les conséquences juridiques ?

Il faut également dégager les autres intérêts, du texte. Ceux-ci peuvent être d'ordre politique, d'ordre social, d'ordre économique, d'ordre pratique. Le commentaire de texte doit, de ce fait, contenir une analyse du texte. Il faut d'abord dégager la nature du texte. Cela revient à se poser les probables interrogations suivantes : Est-ce un ou plusieurs articles d'un code ou d'une loi ? Est-ce un décret ? S'agit-il d'un article de doctrine ? Etc.

Après avoir dégagé la nature du texte, il convient ensuite d'analyser le contenu même du texte. Il faut reconnaître la démarche du texte et pour cela dégager son plan. Le texte contient toujours une ou plusieurs idées maîtresses. Le commentaire doit les mettre en valeur en dégageant les idées et les mots-clés du texte. Les mots techniques doivent être expliqués.

Le commentaire doit également indiquer le plan du texte. S'il s'agit d'un texte court, un article de loi par exemple, le plan peut être expliqué facilement et brièvement. Lorsque le texte est plus long, le commentaire doit consacrer davantage de développements au plan du texte. Le commentaire de texte doit contenir un commentaire proprement dit.

Le commentaire doit, dans la partie réservée au développement, expliquer le contenu du texte. Chaque fois que le texte prête à interprétation, les différentes interprétations possibles doivent être expliquées. Il faut choisir entre elles et donner les raisons du choix.

Les différentes parties du texte sont normalement complémentaires entre elles. Ainsi, le commentaire a pour finalité de montrer et expliquer cette complémentarité. Une partie importante du commentaire est l'étude de la portée du texte.

Quelles solutions le texte apporte-t-il dans le domaine juridique considéré ? Quel est son domaine d'application ? Est-il susceptible d'avoir des conséquences dans d'autres domaines ?

C'est dans le commentaire proprement dit qu'il est important de bien doser l'analyse du texte et les connaissances générales. Une bonne méthode consiste, donc, à partir du texte, à remonter aux connaissances générales, puis à revenir au texte.

## II- La méthode d'élaboration du commentaire de texte

---

Différentes étapes à franchir participent à l'élaboration d'un commentaire de texte, bien que ces étapes ne constituent pas le plan du commentaire.

La première phase est celle de la compréhension du texte et de son organisation. Elle débute par une lecture attentive du texte. À ce stade, il est recommandé au lecteur de ne pas souligner des mots ou marquer les divisions du texte.

Cela paraît, à notre sens, trop tôt. Après cette première lecture, il faut ensuite procéder à une deuxième lecture du texte, cette fois le crayon à la main. Il faut ainsi souligner les mots-clés, les mots à expliquer.

Il ne faut pas souligner trop de mots. Sinon, la compréhension synthétique du texte devient difficile. Le commentaire ne nécessite pas l'explication de tous les mots du texte, seuls ceux qui ont une importance dans l'analyse du texte doivent l'être.

Parallèlement, on recherche le plan du texte. On peut, à ce niveau, encadrer de crochets les différentes parties du texte. Ici encore, il ne faut pas aller trop vite. Il convient, en fait, de prendre son temps pour vérifier si les différentes parties trouvées correspondent bien au texte.

Dans la deuxième phase, il convient de "questionner" le texte pour en tirer les éléments du commentaire. On peut utilement recourir à la méthode **QQQOCP** ?

- Quoi ? De quoi s'agit-il dans ce texte ? Quels sont les domaines juridiques concernés ?
- Qui ou quel est l'auteur du texte ? À qui le texte s'adresse-t-il ?
- Quand ? Quand le texte a-t-il été écrit ? Est-ce que la durée du texte a une importance ?
- Où ? De quel pays, le texte est-il originaire ? Où a-t-il été publié ?
- Comment ? Par quels raisonnements et par quels procédés de technique juridique, le texte parvient-il à ses objectifs ?
- Pourquoi ?

Dans cette méthode du questionnement du texte, on se sert à la fois des apports du texte à commenter et de ses propres connaissances. Pour chaque question, on essaie de se souvenir de ses connaissances utiles pour le commentaire.

Il faut bannir ici, tout comme dans tout travail intellectuel, la paraphrase. Une fois les matériaux rassemblés grâce aux deux premières phases, il convient de construire le plan du commentaire de texte.

Comme le souligne si bien un auteur, "il n'y a pas de plan-type valable pour tous les commentaires de texte. Le plan doit être adapté à chaque texte. On peut simplement indiquer une méthode pour trouver le plan". Et pour y arriver, il propose les cas suivants :

- Le premier cas, le plus fréquent, est celui où le texte traite de deux ou trois problèmes. Ces problèmes feront les parties du commentaire. Sauf obstacle logique, on traite les problèmes par ordre d'intérêt décroissant.

- Le deuxième cas, par exemple celui d'un texte court ne traitant que d'un problème, peut faire l'objet d'un plan technique.

***Par exemple, on peut traiter :***

- I. Les conditions d'application du texte
- II. La portée du texte.

Le plan doit être détaillé de manière à faciliter la rédaction. Ce plan est précédé de l'introduction qui a pour objet de situer le texte : genre, date, auteur, etc. Elle (l'introduction) dégage les intérêts du texte, le plan du texte. Elle annonce et justifie le plan.

La dernière phase de l'élaboration du commentaire de texte est la rédaction du commentaire. Il est inutile de rédiger au brouillon. Il vaut mieux, à ce niveau, consacrer plus de temps à l'élaboration du plan détaillé.

Les paragraphes rédigés doivent être clairs et pas trop longs. Il est recommandé de ne jamais s'éloigner du texte. Il faut toujours revenir au texte. En ce qui concerne le style de la rédaction, il doit être clair et précis.

Quel que soit, le type de texte à commenter un travail préparatoire est indispensable. Ce travail doit être effectué au brouillon. Il est commun aux différents types de commentaires, il consiste, principalement, à analyser le texte. Il faut donc distinguer ce qu'il ne faut pas faire de ce qu'il faut faire.

### **Ce qu'il faut alors éviter :**

Trois choses :

- Ne pas paraphraser le texte, c'est-à-dire reprendre des pan entiers du texte pour les reproduire ;
- Éviter de s'éloigner du texte pour disserter. Le risque ici, c'est le hors sujet ;
- Ne pas s'élaner dans un style obscur pour vouloir impressionner. La meilleure manière d'impressionner consiste à faire simplement et correctement son devoir sans procéder par un étalage de ses limites intellectuelles à travers un écrit pédant, plein d'absurdité.

### **Ce qu'il convient donc de faire :**

Il faut être patient en procédant de la façon suivante :

- Lire attentivement le texte pour le comprendre au besoin 2 ou 3 fois ;
- Dégager la ou les idées essentielles du texte ;
- Lire à nouveau le texte, mais cette fois-ci paragraphe par paragraphe en dégagant la ou les idées essentielles. Ce corps-à-corps doit se faire, au besoin, en soulignant les mots ou phrases clés ;
- Faire appel à toutes les connaissances se rapportant aux idées retenues ;
- Enfin, rassembler les idées en 2 ou 3 parues pour en extraire le plan.

## **III- La rédaction finale**

---

La structure du devoir comprend 3 parties bien distinctes : **l'introduction, le corps du devoir et la conclusion.**

### **A- L 'introduction**

---

---

Il faut indiquer les points suivants :

**1- La nature du texte** (extrait de...)

**2- Le contexte** de la loi, de la convention ou de la page doctrinale à commenter, c'est-à-dire la thèse ou l'opinion généralement défendue par l'auteur et en rapport avec le sujet ;

**3- Indiquer l'intérêt**, l'actualité, l'importance du thème ;

**4- Les solutions annoncées dans le texte sont utilisées comme énoncé du plan** (annonce du plan).

**NB** : seule l'introduction du commentaire d'arrêt n'exige pas un problème de droit expressément posé. On n'est donc pas obligé de poser, de façon expresse, une question dans l'introduction même s'il est évident que tout raisonnement n'a de sens que s'il répond à une interrogation, une inquiétude sérieuse.

## B- Le corps du devoir

---

- Ici, le plan énoncé dans l'introduction permet de présenter les différentes parties du commentaire ;

- Les solutions contenues dans le texte à commenter vont faire l'objet de développement ;

- L'on cherche à relever leur crédibilité à la lumière de la pratique juridique en vigueur de la doctrine, de la législation et de l'histoire du droit (droit comparé).

## C- La conclusion

---

Deux points essentiels sont à retenir ici :

1- Il s'agit d'établir une sorte de bilan sur l'application du texte

2- Faire également une ouverture, une perspective d'avenir.

### Exemple de sujet de commentaire de texte (droit constitutionnel)

---

Commentez l'article 25 suivant de la Constitution ivoirienne du 3 novembre 1960.

**Article 25** : « Les fonctions du Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public et de toute activité professionnelle.

Les fonctions de membre de gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout emploi public et de toute activité professionnelle. Le parlementaire nommé membre du

Gouvernement ne peut siéger au parlement pendant la durée de ses fonctions ministérielles »

## **CORRIGÉ PROPOSÉ**

### **Introduction**

- **Situer l'article 25** de la constitution dans le système politique établi par la Côte d'Ivoire.

- Mais, noter que son contenu va au-delà du régime présidentiel choisi par la Côte d'Ivoire, d'autant que les incompatibilités qu'il prévoit transcendent le niveau du régime politique choisi.

- Énoncer les deux axes qu'offre l'article 25 de la constitution. Ce sont :

\* l'affirmation des incompatibilités touchant le pouvoir exécutif ;

\* le régime des incompatibilités.

## **I- L’AFFIRMATION DES INCOMPATIBILITES TOUCHANT LE POUVOIR EXÉCUTIF**

### **A- Le principe des incompatibilités**

1. L'affirmation tranchée du Principe (voir l'usage de l'indicatif qui vaut impératif) ;
2. Les incompatibilités touchent le Président de la République autant que les membres du gouvernement.

### **B- L'étendue des incompatibilités**

1. L'incompatibilité tenant au régime politique : l'incompatibilité avec le mandat parlementaire
2. Les incompatibilités tenant à la mission du pouvoir exécutif : incompatibilité avec tout emploi public, incompatibilité avec toute activité professionnelle.

## **II- L’ORIGINE DES INCOMPATIBILITES**

### **A- Des incompatibilités absolues**

1. Leur domaine d'application personnel
2. Leur domaine d'application matériel

### **B- Une incompatibilité relative**

1. Elle ne concerne pas le statut
2. Elle n'affecte pas la fonction

## **Conclusion**

- Le bilan
- Ouverture, perspectives.

### **EXEMPLE DE COMMENTAIRE DE TEXTE NON TRAITÉ**

Commentez l'article 69 de la loi du 02 août 1983 relative au mariage : « Le mariage a pour effet de créer entre époux une communauté de biens à moins que ceux-ci ne déclarent expressément opter pour le régime de la séparation de biens ».

#### **N'hésitez pas à consulter aussi ces articles :**

- [La méthodologie du cas pratique](#)
- [La méthodologie de la dissertation juridique](#)
- [La méthodologie de la consultation juridique](#)